



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2012-2014

entre

la République et canton de Genève

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

ci-après le Canton

la Ville de Genève

Département de la culture et du sport

ci-après la Ville

et l'association *sturmfrei*

ci-après sturmfrei

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet de sturmfrei et le cadre politique de la Ville et du Canton	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements de <i>sturmfrei</i>	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs de sturmfrei	10
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	12
3.1 Commentaires de sturmfrei	12
3.2 Commentaires des collectivités publiques	13
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	14
ANNEXE 2 : COMPTES 2012, 2013 ET 2014	15

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 23 mai 2011, la Ville, le Canton et *sturmfrei* ont signé une convention de subventionnement pour les années 2012 à 2014.

Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités des années 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de 2014.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville, du Canton et de *sturmfrei*. Ces représentants se sont réunis le 20 mai 2014 pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le projet de *sturmfrei* et le cadre politique posé par la Ville et le Canton, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations de *sturmfrei*. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet de *sturmfrei* et le cadre politique de la Ville et du Canton

La convention confirme que le projet culturel de *sturmfrei* (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4).

Atteint

Le projet artistique et culturel de *sturmfrei* mené à bien durant la période évaluée est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville et du Canton. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3. et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20).

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Atteint

Les échanges d'information durant la période de la convention ont été satisfaisants, réguliers et transparents.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

Les parties entretiennent de bons contacts et sont satisfaites de la qualité des échanges durant la période de la convention.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 15 mars, *sturmfrei* fournit à la Ville et au Canton :

- ses états financiers ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et au Canton au plus tard le 30 avril.

(art. 8)

Partiellement atteint

Les documents ont été fournis dans les temps par *sturmfrei*, à l'exception des comptes audités 2012 et 2013 qui ont été reçus hors délais. Ces retards s'expliquent par la surcharge de travail de l'administratrice, mandatée à un taux de 40% puis de 50%. Les deux années concernées témoignent d'un taux d'activité très élevé sur le plan artistique. Il faut aussi prendre en considération le grand nombre de demandes de permis, de logement et d'assurance à faire pour les artistes associés de la Compagnie qui viennent de France ou d'autres pays européens. L'administratrice a pris en charge non seulement l'administration générale, annuelle et ponctuelle sur les créations, mais elle s'est aussi engagée à la direction administrative générale de la Compagnie. Le taux d'activité de 40-50% ne lui a donc malheureusement pas permis pas de rendre les comptes des exercices 2012 et 2013 à temps.

A noter que les comptes remis ne sont pas conformes à la Directive cantonale relative à la présentation des états financiers, qui prévoit, notamment, une présentation des chiffres de l'exercice précédent ainsi que du budget à côté des chiffres de l'exercice clôturé. En matière de révision, les dispositions de cette directive n'ont également pas été appliquées.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, *sturmfrei* fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de trois ans (2015-2017) (art. 7).

Atteint

Le plan financier a été reçu dans les temps.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de *sturmfrei*, de la Ville et du Canton. Les engagements de *sturmfrei* en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements de *sturmfrei*

Sturmfrei s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

Conformément à l'article 8 de la LIAF, *sturmfrei* s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton (art. 6).

Sturmfrei n'a procédé à aucune redistribution des subventions reçues.

Pour la réalisation de ses activités, *sturmfrei* a sollicité de nombreuses fondations et partenaires privés. En plus du subventionnement de la Ville et du Canton, *sturmfrei* a obtenu les soutiens suivants : Loterie Romande, Pro Helvetia, Fondation Leenaards, Service Culturel Migros, SIG, GRÜ / Transthéâtre Genève, Théâtre Le Manège de Mons (B), FCAC, La Bâtie - Festival de Genève, L'Arsenic Lausanne, Théâtre Saint-Gervais, Utopiana.

Pour la création *Schreib mir das Lied vom Tod*, *sturmfrei* a également tenté l'expérience du crowdfunding à travers la plateforme Wemakeit.

Mentionner le soutien de la Ville et du Canton sur tout document promotionnel produit par *sturmfrei*. Atteint

Le logo de la Ville et les armoiries du Canton doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Sturmfrei mentionne le soutien de la Ville et du Canton sur tous les documents qu'elle produit.

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

Sturmfrei gère son personnel en conformité avec les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur, entre autres par le biais de son affiliation à Artes & Comœdia.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

Le principe de double signature est appliqué. *Sturmfrei* s'est dotée d'un organigramme clair et chaque employé a un cahier des charges.

S'engager à :

adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives ;

ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;

constituer les archives historiques ;

conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

(art. 12)

Atteint

Sturmfrei conserve toutes ses archives dans un local. Par ailleurs, il est recommandé à *sturmfrei* de déposer systématiquement les affiches et documents promotionnels à la Bibliothèque de Genève (selon la loi sur le Dépôt légal).

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

Respecter les principes du développement durable.

(art. 13)

Atteint

Sturmfrei ne fait pas d'affichage sauvage et utilise les services de la SGA. Par ailleurs, elle ne fait pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues et respecte les principes du développement durable, notamment à travers la mise en place du tri sélectif dans ses locaux.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

sturmfrei est autonome quant au choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec son projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention. Les deux collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix de programmation (art. 14).

Atteint

Les collectivités publiques ne sont pas intervenues dans les choix artistiques et de programmation de *sturmfrei*.

La Ville s'engage à verser un montant total de 240'000 francs pour les années 2012 à 2014, soit une subvention annuelle de 80'000 francs. Le Canton, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 200'000 francs pour les années 2012 à 2014, soit une subvention annuelle de 40'000 francs pour 2012 et 80'000 francs pour 2013 et 2014 (art. 15).

Atteint

La Ville et le Canton ont versé les montants prévus par la convention.

Les contributions de la Ville sont versées en deux fois, soit en février et en juillet. Le premier versement représente les trois-quarts de la subvention annuelle, le deuxième un quart.

Atteint

Les contributions du Canton sont versées en deux fois, soit en février et en juillet. Chaque versement représente la moitié de la subvention annuelle. (art. 17).

Les contributions de la Ville et du Canton ont été versées dans les délais prévus, à l'exception de l'année 2013 où la subvention du Canton a été versée mensuellement de janvier à mai conformément à la loi relative aux douzièmes provisoires.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

Sturmfrei conserve 60% de son résultat annuel, calculé comme suit : (total des revenus monétaires - montant des subventions monétaires Canton et Ville) / total des revenus monétaires.

Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, *sturmfrei* conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. *Sturmfrei* assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

Evalué au terme de l'exercice 2014

Durant la période de la convention, l'activité de la compagnie, en termes de création et de tournée, a été inférieure aux prévisions. Cela se reflète dans les charges ainsi que dans les produits, largement en dessous du budget.

Les comptes révisés 2012, 2013 et 2014 figurent à l'annexe 2. Le résultat cumulé des exercices 2012, 2013 et 2014 est négatif (CHF -23'154). Ce montant est couvert par les fonds propres de l'association (CHF 38'210.46 au 31.12.2014).

2.4. Réalisation des objectifs de *sturmfrei*

La réalisation des prestations est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet de *sturmfrei* (art. 5 et annexe 1). Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2012, 2013 et 2014 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs :

Indicateurs personnel

Personnel fixe :

Le personnel fixe a augmenté entre 2012 et 2013, grâce aux subventions du Canton et de la Ville. *Sturmfrei* est encore un peu en-dessous de la valeur cible concernant les taux d'activité mais pas en nombre de personnes, puisqu'il y a eu 5 personnes engagées en fixe dans la compagnie. *Sturmfrei* est toujours à la recherche d'une personne pour la diffusion pour compléter l'équipe.

Personnel intermittent :

Sturmfrei est en-dessus des valeurs cibles en termes de nombre de semaines. Pour le nombre de personnes, *sturmfrei* a travaillé cette année avec plusieurs mêmes personnes sur des projets différents ; elles n'ont donc été comptées qu'une seule fois. L'idée est toujours d'aller dans le sens d'un collectif de travail artistique, de recherche, de collaboration sur le long terme.

Indicateurs d'activités

Nombre de représentations et nombre de productions :

Les valeurs cibles sont atteintes.

Les créations citées dans la convention ont toutes été réalisées, sauf *Tragedy Reloaded*, prévue pour 2013, qui a finalement été reportée en 2015. Pourtant le processus de création sur *Tragedy Reloaded* a été initié dès l'automne 2012 et s'est poursuivi avec plusieurs étapes de travail durant l'année 2013. *TOPOGRAPHIE DESIRS*, qui ne figurait pas dans le projet initial, est une création spontanée imaginée en réponse à l'invitation de résidence d'Utopiana en 2013. Le projet méditerranéen dont *Tragedy Reloaded* fait partie a été mis en suspens à cause de l'annulation d'une résidence prévue en 2013 à Athènes. Ce projet est relancé pour les années à venir et sera réalisé en 2015.

Tournées :

La valeur cible n'est pas atteinte. Voici quelques raisons qui expliquent la difficulté d'obtenir des dates de tournées :

- La Compagnie produit avant tout des créations. Son identité se révèle à travers la production de projets pluridisciplinaires, de types et formes contemporaines différentes : théâtre, performance, installation, rédaction. Ces productions d'envergure, dont la conception et production se déploient sur plusieurs années, impliquent une concentration et un investissement complet. Jusqu'alors, Maya Bösch n'arrivait pas à prendre en charge la diffusion en plus de la direction générale de la Compagnie. La Compagnie a néanmoins été invitée à plusieurs reprises, invitations auxquelles elle a toujours répondu.
- Les formats de création de *sturmfrei* nécessitent une véritable stratégie de diffusion. Il faut préciser leur caractère particulier. La reprise suppose un achat à la hauteur de 7 ou 10 salaires suisses – des sommes élevées pour des partenaires européens – ainsi qu'un temps considérable pour créer in situ, ce qui fait partie intégrante de la démarche de Maya Bösch : elle ne déplace pas ses spectacles mais les recrée. Cette différence est à payer

des deux côtés, artistes et producteurs. Last but not least, la tournée n'est souvent possible qu'avec un apport propre, provenant des subventions reçues dans le cadre de la convention.

- Pour les années 2012 et 2013, *sturmfrei* n'a pas eu de chargé de diffusion pour des raisons financières. La priorité en 2012 était de trouver un bureau de travail et des espaces de répétition et d'œuvrer à la communication et à un nouveau site web. Ce n'est qu'en juin 2014 que *sturmfrei* a engagé une chargée de diffusion à un taux d'activité de 40%. Depuis son entrée en fonction, les rencontres, rendez-vous téléphoniques, voyages de prospection ont doublé et la reprise des tournées de *sturmfrei* ainsi que des coproductions internationales pour les créations sont prévues pour les années 2015 et 2016.

Ainsi, *sturmfrei* fonctionne idéalement avec trois postes fixes à l'année (CDI) à un taux variable :

- direction artistique, metteure en scène
- chargée de diffusion, communication
- administration, comptabilité.

Autres activités :

Il y a eu :

- un stage de trois semaines en 2012 à la Manufacture (HETSR) Lausanne ;
- une résidence de travail en 2013 à Utopiana d'une durée d'un mois ;
- une conférence à ECAV Sierre en 2013 ;
- un workshop d'une durée d'un mois en janvier 2014 au TNB à Rennes ;
- plusieurs stages de trois jours à l'ENSATT Lyon en 2013 et 2014.

Nombre de spectateurs :

La valeur cible est presque atteinte, mais elle a été fixée à un niveau très élevé.

La valeur cible n'est pas atteinte pour le nombre de spectateurs en tournée, étant donné qu'il n'y a eu qu'une tournée. Les chiffres sont néanmoins considérés comme satisfaisants.

3. Conclusion et perspectives

3.1 Commentaires de *sturmfrei*

3.1.1. Constat général

Quand la Compagnie *sturmfrei* signe la convention avec la Ville et le Canton en 2012, elle a déjà réalisé plus d'une dizaine de créations présentées autant sur les scènes locales qu'internationales. Seulement quatre ans après sa fondation en 2000, *sturmfrei* est invité à la Comédie de Genève pour la création de *hunger ! Richard III*. Cette collaboration se poursuit avec deux autres projets artistiques. *Sturmfrei* est également coproduit à deux reprises par des festivals d'envergure internationale avec la Biennale Charleroi-Danses et la Bâtie – Festival de Genève. Ces différentes collaborations avec des institutions, scènes et festivals mais aussi des partenaires divers (Hautes Ecoles, Institutions pour l'art contemporain,...) font évoluer le travail de *sturmfrei* dans un esprit de recherches et d'expérimentations, qui forge sa signature singulière, surprenante et engagée.

En 2012, à la veille de la signature de la convention de subventionnement, le parcours de la Compagnie est déjà dessiné, marqué, réputé. S'y rajoute l'expérience de Maya Bösch de six ans en tant que co-directrice du GRÜ avec pour mission de renouveler et projeter une nouvelle scène pluridisciplinaire à Genève.

3.1.2. Constat sur les années 2012-2014

La convention a surtout permis de renforcer, grâce au montant et au versement systématique des subventions, les engagements fonctionnels et artistiques immédiats et sur le long terme de la Compagnie. Un mode de fonctionnement s'instaure ainsi pendant toute l'année axé à la fois sur la recherche, l'écriture, les répétitions de nouvelles créations, et sur le développement des financements, des réseaux, des partenariats, des collaborations régulières avec des artistes associés... De là naît la démarche même de *sturmfrei*, pluridisciplinaire et innovante sur la scène contemporaine à Genève.

L'investissement artistique et conceptuel a ainsi doublé depuis 2012 :

- Trois grandes créations pluridisciplinaires : *HØPE, A statement on body, sound, space and time* (2012) / *Topographie Désirs* (2013) / *Schreib mir das Lied vom Tod* (2013).
- Deux performances in situ : *Howlucination* (2012) / *Howl Metz* (2013).
- Une installation, exposition : *Comment armer ses yeux* (2012).
- Trois ateliers : *Tragedy Reloaded* (2012-2014).
- Une publication éditée : *ON SPACE ¼* (2014).
- Une conférence sur l'art dans l'espace publique : *Cheval de Bataille* (2013).
- Un atelier / une audition : *Tragedy Reloaded* (2014).
- Des workshops : *Station d'art poétique et Corps / Texte / Mouvement* (2014).
- Des laboratoires pour la mise en place des nouvelles créations futures (2014).

Ce nombre de projets artistiques est très élevé comparé à la gestion de production habituelle menée par une compagnie indépendante. Avec une telle effervescence, une vingtaine d'articles de presse, reportages et interviews sont parus, témoignant de l'intérêt suscité par la Compagnie.

Cette convention a donc permis à la Compagnie de mettre en place un fonctionnement annuel en rendant possible la réalisation de plusieurs créations, en renforçant les ateliers de formation et professionnels, en s'associant en tant que partenaire de coproduction, en créant des passerelles importantes dans l'évolution des arts vivants, pluridisciplinaires, performatifs et discursifs.

C'est uniquement par un renouvellement continu de ce financement régulier et systématique que la Compagnie peut pérenniser sa recherche artistique, se déployer à travers des scènes et autres institutions, se profiler en tant que compagnie genevoise. Le non-renouvellement de la convention met sérieusement en péril le fonctionnement et la démarche de *sturmfrei*.

3.1.3. Fin de la convention

La présente évaluation a montré que la Compagnie a atteint tous les objectifs majeurs de la convention. Or, lors de la réunion du 20 mai 2014, le Canton et la Ville ont annoncé que la convention ne sera pas renouvelée pour 2015 et que *sturmfrei* devra à nouveau faire des demandes de subventions ponctuelles pour ses projets.

Maya Bösch souligne que la date de cette annonce – fin mai 2014 alors que les budgets 2015-2017 ont été envoyés en novembre 2013 – met clairement et immédiatement en péril la compagnie, car dès 2015 elle ne bénéficiera plus d'un soutien annuel constant pour son fonctionnement et sa production. Or, le travail spécifique de recherche artistique que Maya Bösch met en place exige la constitution d'une équipe stable. La nature complexe de ses créations et de leurs contextes financiers exige une connaissance approfondie des projets ainsi que du milieu. Contrairement à d'autres compagnies ou théâtres conventionnels, cela suppose une présence régulière. En d'autres termes, chaque personne engagée est avant tout formée pour acquérir les outils et sensibilités nécessaires pour développer le parcours de la compagnie. Ainsi, la collaboration sous forme de mandat ponctuel avec une équipe administrative souvent sujette à changement sera une réelle difficulté pour Maya Bösch étant donné la spécificité de ses créations.

3.2 Commentaires des collectivités publiques

La convention avec la compagnie *sturmfrei* de Maya Bösch a permis à cette compagnie de poursuivre son travail à la suite du mandat de co-direction pendant 6 ans au Grü.

Le travail artistique de création et de recherche singulier et transdisciplinaire mené par Maya Bösch en tant qu'artiste indépendante puis en tant que co-directrice du Grü bénéficie d'une reconnaissance par les professionnels mais est peu produit ou accueilli par les directions actuelles des institutions genevoises et peu diffusé à l'extérieur. Il serait important pour le travail de la compagnie de développer des liens avec des lieux de production ou des manifestations intéressées par le travail expérimental développé par Maya Bösch.

La convention 2012-2014 n'a pas été renouvelée. Pour le Canton, la convention excluait explicitement son renouvellement, précisant que seule une mise au concours pouvait avoir lieu à son terme. Pour la Ville, les critères applicables au domaine du théâtre ne correspondent pas à l'évolution du travail de *sturmfrei*. Toutefois, les explorations de la compagnie dans de multiples univers et domaines artistiques lui permettent de solliciter des soutiens ponctuels de différents domaines – théâtre, danse, pluridisciplinaire, arts plastiques – auprès des collectivités publiques. Ainsi, en 2015, celles-ci ont confirmé leur soutien au travail original proposé par *sturmfrei*.

Annexe 1 : Tableau de bord

		Valeurs cibles	2012	2013	2014
Indicateurs personnel					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	1,55	0,55	1.1	0.98
	Nombre de personnes	4	3	5	4
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (un poste = 52 semaines à 100%)	105,15 sem. = 2 postes sur l'année	104 semaines	142 semaines	33 semaines
	Nombre de personnes	27	22	26	10
Indicateurs d'activités					
Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année (y compris les tournées)	Entre 15 et 20	10 + 38 (installation) = 48	6 + 3 + 10 = 19	3 (rep. ateliers + vernissage)
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année (grande création + petite(s))	De 1 à 3, avec 2 grandes créations sur les trois ans	3 (1 gde création, 1 perfo et 1 instal.)	3 (1 gde création, 1 pte forme et 1 tournée)	3 (2 ateliers, 1 publication)
Tournées	Nombre de spectacles en tournée	1 ou 2	-	1	0
	Nombre de représentations en tournée (total)	10	-	3	0
	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	8	-	3	0
	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	4	-	1 (Centre Pompidou Metz)	0
Autres activités	Stages	2	1	2	4
	Résidences	Pas de valeur cible, car les résidences dépendent de financements extérieurs	0	1 (Utopiana)	0
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	1800	533	1348	60
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée	1000	0	300	100
	Nombre de participants aux autres activités	Stages : 50 Résidences : 100	Stage : 90 Instal. : 1561	Résidence : 150	Vernissage : 80

Annexe 2 : Comptes 2012, 2013 et 2014

2012

Compagnie sturmfrei Exercice 2012		Pertes et Profits du 01.01.2012 au 31.12.2012		Base monétaire CHF		
N°	Nom	Solde devise	Solde Base	Nom		
	Charges			5827	Frais de décor (construction, matériel)	5'793.80
				5828	Frais de production technique (son et lumière)	519.95
				5829	Frais de production divers	2'548.15
3000	Ajustement charges		2'776.66	5830	Frais divers administration	797.00
4001	Charges WAOPA		8'185.00	6010	Loyer stockage	6'900.00
5000	Salaires administration		44'539.72	6050	Assurance RC et Choses	903.00
5050	Salaires artistique		93'903.86	6515	Timbres, envois	53.60
5055	Cachets d'artistes		27'221.84	6520	Informatique - achat matériel	1'049.90
5060	Avance sur salaires		800.00	6525	Informatique - achat de consommables	277.20
5600	Provisions salaires		13'000.00	6530	Informatique - frais internet	2'789.00
5620	Provisions		5'000.00	6535	Informatique - divers maintenance	549.00
5630	Provisions frais de production		2'500.00	6800	Frais bancaires	65.00
5650	Provision loyer		3'000.00	6850	Différence de change	30.00
5700	AVS, AI, APG, AC, Lamat		10'253.07	8000	Résultat courant	-1'613.91
5730	LAA		2'454.74			
5735	Perte de gain maladie		345.01			
5740	LPP		10'215.08	Total		273'268.97
5821	Frais de repas, défraiements		2'545.00			
5822	Frais de logement		7'440.20			
5823	Frais de déplacement		3'271.65			
5825	Frais de représentation, prospection		1'942.00			
5826	Frais de costumes, maquillage		3'203.45			

Compagnie sturmfrei
Exercice 2012

Pertes et Profits
du 01.01.2012 au 31.12.2012

Produits

N°	Nom	Solde devise	Solde Base
3600	Ventes diverses		1'559.84
3620	Ventes prestations artistiques (stages)		9'100.00
3800	Coproduction Théâtre du Grütli		51'692.08
3900	Subventions		50'000.00
3910	Loterie Romande		30'000.00
3920	Convention Ville de Genève		80'000.00
3930	Convention DIP		40'000.00
3990	Intérêts bancaires		41.05
4000	Produit WAOPA		10'876.00
Total			273'268.97

2013

Compagnie sturmfrei Exercice 2013		Pertes et Profits du 01.01.2013 au 31.12.2013		Base monétaire CHF		
N°	Nom	Solde devise	Solde Base			
	Charges			5829	Frais de production divers	9'947.10
				5830	Frais divers administration	682.00
				5835	Frais divers artistes	65.00
				6000	Loyer	5'160.00
				6010	Loyer stockage	5'925.00
3000	Ajustement charges		4'693.78	6050	Assurance RC et Choses	734.85
4001	Charges WAOPA		1'000.00	6500	Matériel de bureau	124.80
5000	Salaires administration		58'346.57	6510	Téléphone	354.50
5050	Salaires artistique		103'884.95	6515	Timbres, envois	238.50
5055	Cachets d'artistes		44'224.35	6520	Informatique - achat matériel	238.95
5700	AVS, AI, APG, AC, Lamat		11'826.60	6525	Informatique - achat de consommables	159.70
5730	LAA		3'701.74	6530	Informatique - frais internet	197.00
5735	Perte de gain maladie		398.57	6700	Amortissement	155.00
5740	LPP		10'481.38	6800	Frais bancaires	2.00
5790	Impôts à la source		145.00	6850	Différence de change	0.13
5821	Frais de repas, défraiements		6'084.90	8000	Résultat courant	-22'400.77
5822	Frais de logement		3'941.15			
5823	Frais de déplacement		8'198.50			
5824	Frais de transport décor		603.70	Total		294'360.60
5825	Frais de représentation, prospection		244.65			
5826	Frais de costumes, maquillage		5'660.60			
5827	Frais de décor (construction, matériel)		21'501.85			
5828	Frais de production technique (son et lumière)		7'838.55			

Compagnie sturmfrei Exercice 2013		Pertes et Profits du 01.01.2013 au 31.12.2013	
Produits			
N°	Nom	Solde devise	Solde Base
3001	Ajustement produits		6'900.00
3200	Intérêts et revenus financiers		2.15
3610	Ventes spectacles et performance		6'924.08
3700	Refacturations de prestations (logement, défraiement)		895.87
3850	Coproduction diverses		111'050.00
3900	Subventions		5'000.00
3920	Convention Ville de Genève		80'000.00
3930	Convention DIP		80'000.00
3940	Wemakeit		3'550.00
3990	Intérêts bancaires		38.50
Total			294'360.60

2014

Compagnie sturmfrei
Exercice 2014

Pertes et Profits
du 01.01.2014 au 31.12.2014

Base monétaire CHF

Charges			
N°	Nom	Solde devise	Solde Base
5000	Salaires administration		39'637.34
5050	Salaires artistique		46'465.77
5051	Frais divers de personnel		997.26
5056	Honoraires		30'905.60
5700	AVS, AI, APG, AC, Lamat		7'747.11
5730	LAA		-282.45
5735	Perte de gain maladie		277.97
5740	LPP		7'226.01
5821	Frais de repas, défraiements		841.55
5823	Frais de déplacement		4'596.48
5825	Frais de représentation, prospection		1'118.52
5827	Frais de décor (construction, matériel)		963.65
5828	Frais de production technique (son et lumière)		2'900.00
5829	Frais de production divers		500.00
5830	Frais divers administration		409.65
5831	Frais publication On Space		7'993.50
5832	Frais de diffusion		1'009.08
5833	Frais publication On Body		4'123.00
5836	Frais divers Maya Bösch		3'936.30
6000	Loyer		7'680.00
6010	Loyer stockage		3'000.00
6050	Assurance RC et Choses		706.55
6500	Fournitures de bureau		961.20
6510	Téléphone		100.00
6515	Timbres, envois		434.90
6525	Informatique - achat de consommables		187.90
6530	Informatique - frais internet		345.50
6535	Informatique - divers maintenance		550.00
6540	Informatique - achat licence, logiciels		25.00
6700	Amortissements		180.00
6800	Frais bancaires		4.00
6900	Charges exceptionnelles		1'995.75
8000	Résultat courant		860.68
Total			178'962.72

Compagnie sturmfrei
Exercice 2014

Pertes et Profits
du 01.01.2014 au 31.12.2014

Produits

N°	Nom	Solde devise	Solde Base
3001	Ajustement produits		10'438.47
3190	Dons		8.00
3200	Intérêts et revenus financiers		19.75
3600	Ventes diverses		1'229.00
3620	Ventes prestations artistiques (stages)		7'252.27
3920	Convention Ville de Genève		80'000.00
3930	Convention DIP		80'000.00
3995	Produits divers		15.23
Total			178'962.72